

République française
Département de l'Hérault

Commune  **de Rosis**
Conseil Municipal

Séance du 3 Septembre 2007 à 22 h 30

Membres présents: M.M. Jacques MENDES - René MAGNALDI - Bernadette PINATON - - Martine CANDEL - Gérard LUNA - Germain FARENQ - Moïse ROQUES - Eric NAUTRE

Membre (s) absent(s) excusé (s) : Monique DELMAS (Pouvoir à Jacques MENDES) - Michel CANOVAS

Membre (s) absent(s) : - Patrick BONNEL

Secrétaire de séance : - Martine CANDEL

ORDRE DU JOUR DETAILLE

1 - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2007

Le Maire indique aux membres du conseil, de la nécessité d'établir un Budget supplémentaire afin d'actualiser la section d'investissement par un prélèvement de la section de fonctionnement, afin de faire face aux dépenses imprévues ou non programmées qui concernent notamment, la numérisation des réseaux ASS.et E.U et la chaudière de la mairie.

Il propose donc aux membres du conseil, l'examen et le vote du **Budget Supplémentaire** qui se présente ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement	:	126 718 €
Recettes de fonctionnement	:	126 718 €
Dépenses d'investissement	:	132 578 €
Recettes d'investissement	:	132 578 €

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir passer au vote.

Vote du conseil :

Le conseil unanime approuve et adopte le B .S proposé par le Maire

2 - LE CROS - TRAVAUX D' ADDUCTION EN EAU POTABLE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les travaux pour amener l'eau potable aux résidents du hameau du CROS sont terminés.

Il indique que les travaux de raccordements et la pose de compteurs sont en cours et se feront au fur et a mesure de l'avancement des travaux dans le village.

Il précise que pendant les congés de l'entreprise du 6 au 30 août, le hameau sera approvisionné par un tuyau en aérien a partir de la nouvelle source.

Il indique en outre qu'il va y avoir lieu de réfléchir sur la réalisation d'un réseau d'assainissement non collectif sur un terrain situé en bout de hameau.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir examiner ces propositions et de s'exprimer en la matière.

Avis du conseil :

Le conseil prend acte de l'information et accepte que les habitations situées dans le haut du village, soient reliées au projet d'assainissement qu'il est envisagé de créer.

3 - LE CROS - TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA RUE PRINCIPALE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de l'état du revêtement en béton de la rue du hameau du Cros, qui était particulièrement endommagé avant les travaux d'enfouissement du réseau, n'a fait que s'aggraver avec les travaux. De ce fait, les 8 m3 béton prévu dans le marché pour reboucher la tranchée dans toute la traversée du hameau, seront nettement insuffisants.

Il indique, qu'après avoir pris contact avec l'entreprise concernée, cette dernière nous propose deux alternatives de remise en état possibles, soit :

- une restauration sommaire de la voie, mais qui nécessitera seize mètres cubes de béton supplémentaires pour **un montant TTC de 3 750 €**
- soit la restauration totale de la rue du hameau, ce qui nécessitera 40 m3 supplémentaires, plus les frais d'enlèvement des gravats, pour **un montant TTC de 10 315 €**.

Il demande donc aux membres du conseil, compte tenu qu'il s'agit là d'une dépense imprévue et non subventionnée, d'examiner les propositions formulées ci-dessus et d'en délibérer.

Avis du conseil :

Le conseil unanime estime qu'il serait souhaitable malgré son coût, de bétonner entièrement la voie, plutôt que d'y revenir à terme si ne faisons que la restaurer.

4 - PROJET DE TAXE DE RACCORDEMENT EN EAU POTABLE (Délib.)

Monsieur Le maire indique aux membres du conseil, que la gestion des sources communales et de plus en plus contraignantes, tant administrativement que financièrement, notamment, avec les frais d'analyses et la mise en place des périmètres de protection, qui engendrent des frais considérables pour en assurer la gestion et l'entretien, dont une partie est supportée par le budget communal.

Il indique d'autre part, que compte tenu de demandes pressantes de raccordement aux réseaux d'eau communaux, il y a lieu d'envisager comme nous y obligent « l'Agence de l'eau » et « la Mise », d'équiper tous nos abonnés reliés aux réseaux communaux de compteur d'eau, (Perpignan de la Grave , le Carrousel, le cabaret, le Gioulet, la Matte, les Avels et Lafage en sont déjà équipés).

Il indique qu'il y a lieu à cette occasion, de fixer le montant de la taxe de raccordement sur les réseaux d'alimentation en eau potable des réseaux communaux.

Il indique que le montant de la taxe de raccordement réclamé aux abonnés des communes du canton est de l'ordre de **153 €**.

Avis du conseil :

Le conseil unanime émet un avis favorable à l'installation de compteurs et fixe la taxe de raccordement à 153 €.

5 - ELECTRIFICATION RURALE

Le maire informe les membres du conseil de la requête formulée par les propriétaires de la ferme « fond douce » à Rosis, qui souhaitent, afin d'améliorer l'esthétique paysagère du proche environnement de la ferme qu'ils occupent, l'enfouissement d'une partie du réseau basse tension et la suppression de poteaux électriques fort disgracieux.

Il précise que le montant du devis de ce projet qui vient de nous être adressé par EDF, s'élève à **40 000 €**.

Il informe les membres du conseil que malgré tout l'intérêt que présente ce dossier, nous ne sommes pas actuellement en mesure de le financer.

Il indique qu'il existe d'autres projets programmés d'enfouissements de réseaux, notamment sur Andabre dans le cadre de l'assainissement et d'autres dossiers en cours de financement, ce qui ne nous autorisent pas actuellement, à nous engager sur de nouveaux dossiers d'électrification rurale.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir examiner ce dossier et de s'exprimer sur la requête formulée.

Avis du conseil :

Le conseil unanime estime que le montant de la dépense particulièrement élevé, ne permet pas la réalisation de ce projet qui ne sera pas perdu de vue, mais demande son report.

6 - TRAVAUX DE NUMERISATION DES RESEAUX AEP - EU

Le maire informe les membres du conseil que les relevés concernant les travaux de numérisation des réseaux AEP –EU réalisés par l'entreprise « Form@ » sont terminés.

Il indique que les plans qui viennent de nous être communiqués pour une ultime vérification ont été validés par les services du conseil général.

Il précise que le montant de cette opération d'un coût global subventionnable de **12 000 €** à été subventionnée par le conseil général à hauteur de **6 745 €**. La part communale s'élevant TTC à **5 255 €**.

Pour ce qui concerne la numérisation du cadastre, qui est sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc, elle devrait être mise en place tout prochainement.

Avis du conseil :

Le conseil unanime prend acte de l'information.

7 - LOGT. SOCIAUX -PROJET D'EXONERATION DE TAXE FONCIERE BATIE

Le Maire indique aux membres du conseil de la requête formulée par la responsable chargée du recouvrement des impôts fonciers du trésor de Bédarieux qui nous demande, quelle durée d'exonération de la taxe foncière sur le bâti est envisagée pour l'immeuble locatif social « **les bruyères** » d'Andabre qui vient d'être terminé.

Il précise que toutes les constructions nouvelles bénéficient d'une exonération de deux ans et propose pour cet hébergement locatif social, de porter **la durée d'exonération à 5 ans**.

Il demande aux membres du conseil d'examiner cette proposition et d'en délibérer

Avis du conseil :

Le conseil unanime accepte l'exonération de la taxe foncière sur le bâti de cet hébergement locatif social géré par Hérault Habitat pour une durée de cinq ans.

8 - VOIRIE COMMUNALE - LITIGES DE PROPRIETES

Le Maire rend compte aux membres du conseil des litiges de propriété qui opposent la commune à des résidents communaux à Madale et à Andabre.

Voie publique intramuros de Madale

Notre cabinet d'Assureurs « **AXA** » vient de nous informer qu'il a saisi le cabinet juridique « JURIDICA » qui a désigné un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre d'une occupation illicite et de dégradations **du domaine public communal**. C'est le cabinet d'avocats Christol de Montpellier qui a été désigné.

Avis du conseil : ***Le conseil se satisfait de la saisine de ce dossier par le cabinet d'avocat et regrette même que celle-ci n'ai pas été enclenchée plus tôt sous prétexte de parvenir à une entente à l'amiable qui semble finalement plus possible. Un membre du conseil tient d'ailleurs à signaler qu'il a subit des menaces verbales par une des personnes concernées. Le conseil unanime estime que ces pratiques sont inadmissibles, que les conseillers n'ont pas à les subir et qu'elles ne doivent en rien influencer l'aboutissement de ce dossier.***

D'ailleurs, face au nombre de litiges concernant la voirie, le conseil estime qu'il faudra à terme se donner les moyens nécessaires pour réorganiser le stationnement et la circulation actuelle dans les hameaux.

Chemin de la Coste à Andabre

La construction d'une voie d'accès par un propriétaire riverain pour accéder à sa propriété, que certains riverains ont jugée illicite assurant que l'emprise sur le chemin était illégale, nous a amené, devant la réaction de certains, à saisir le cabinet Roques membre de l'ordre des géomètres experts pour que le droit de chacun soit respecté.

Il précise qu'après expertise le géomètre expert, nous fait savoir, preuve graphique à l'appui, que la construction du mur de soutien pour créer une voie d'accès à sa propriété, jugée illicite par de proches riverains, **n'a en fait, aucune emprise sur le domaine privé communal**, et est parfaitement légale.

Il déclare que la commune est enfin éclairée sur la situation cadastrale de cette voie qu'il va falloir régulariser, compte tenu que les escaliers construits par la commune l'ont été partiellement sur la parcelle A.113.

Il demande aux membres du conseil l'autorisation de régulariser la matrice cadastrale.

Avis du conseil:

Le Conseil prend acte de ces informations et autorise le Maire le moment venu, à entamer les démarches nécessaires à la modification du cadastre.

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du conseil, les termes de la requête que lui a adressée un résident d'Andabre qui souhaite, compte tenu qu'il a pris connaissance du courrier que je lui ai adressé l'informant des conclusions du géomètre expert qui précise qu'en ce qui concerne le chemin de la Coste, **il n'y a aucune emprise sur le domaine privé communal** et que de ce fait, il demande d'envisager une solution alternative pour que les véhicules de service notamment ceux qui approvisionnent les résidents en fuel domestique, puissent accéder au plus près de leur habitation.

Il propose donc, compte tenu que le monticule appartient à la commune et non à un privé, qu'elle effectue des travaux d'élargissement en rognant le rocher.

Il indique cependant que ce type de travaux d'un coût particulièrement onéreux devra l'objet d'un dossier de demande de subventions.

Le maire informe les membres du conseil que depuis quelques jours le propriétaire de la parcelle A. 113 a clôturé en son milieu, en limite de sa propriété, les escaliers qui donnent accès aux habitations (des contacts sont en cours pour tenter de débloquent la situation.)

Il demande donc aux membres du conseil d'examiner la requête de l'intéressé et d'en délibérer.

Avis du conseil :

Le Conseil exprime des réserves sur l'opportunité de briser le rocher pour permettre un meilleur accès, car des risques potentiels sont réels. Cependant il accepte le principe de constituer un dossier de demande de subvention pour faire face aux travaux de confort et de sécurité que nécessitent le proche environnement de ce chemin.

10 - LA PALISSE - PROJET DE RESTAURATION DE LA VOIRIE

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil, qu'alors qu'une restauration du patrimoine foncier bâti s'amorce sur ce hameau, il a constaté le mauvais état de la voirie dans le hameau de la Palisse, qui vu son état de dégradation, nécessitera à terme une restauration fort onéreuse pour la commune. **Le montant du devis des travaux qui a été sollicité auprès de l'entreprise Guiraud du Poujol S/Orb, s'élève à 9 138 €.**

Compte tenu de montant de la dépense il serait opportun de constituer un dossier de demande de subventions.

Il indique qu'avant d'envisager des travaux dans ce hameau qui vient de se peupler de nouveaux résidents, dont un, avec un projet agricole, nous avons l'obligation de réfléchir et d'examiner quel type d'assainissement il y a lieu d'envisager (Autonome ou collectif).

Il précise qu'en plein accord avec les résidents du hameau, une réunion sera programmée en mairie courant septembre, pour examiner la solution d'assainissement la mieux adaptée.

Il précise qu'à cette occasion, sera examinée la fourniture en eau potable du hameau dont le captage se situe sur une parcelle privée.

Il demande aux membres du conseil d'examiner ces propositions et d'en débattre.

Avis du Conseil :

Le conseil estime qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux sur la voirie dans ce hameau et qu'un dossier de subvention devra être élaboré. Il prend acte de la réunion de concertation prévue avec tous les résidents pour traiter les problèmes d'assainissement et d'eau potable.

11 - D.D.E -

CONVENTION ATESAT

(Délib)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la convention l'ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des Raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) arrive à son terme.

Il propose donc aux membres du conseil de reconduire l'assistance technique fournie par l'Etat, et de passer une convention avec l'Etat-Direction Départementale de l'Équipement de l'Hérault.

Il demande aux membres du conseil d'approuver les modalités de mise en œuvre, le coût **145, 26 €**) et les responsabilités respectives qui découlent du projet de convention.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir délibérer et de l'autoriser à signer la convention avec la DDE- ETAT.

Avis du Conseil :

Le conseil approuve les modalités de mise en œuvre et le coût de la dépense qui découlent du projet de convention de ce dossier et autorise le Maire à le signer.

12 - ANDABRE - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que les travaux d'assainissement collectif (collecte et transport) des hameaux de Plaisance et d'Andabre entrent maintenant dans une phase concrète.

Il précise que Le cabinet CETUR réalise actuellement le document de consultation des entreprises pour réaliser un appel d'offre dès le mois de septembre et démarrer les travaux octobre-novembre 2007.

Il indique qu'en accord avec la « MISE », le rejet des réseaux de collecte et de transport, dans l'attente du branchement à l'unité de traitement, s'effectuera pour notre commune dans la mare au droit de la future station.

Avis du conseil :

Le conseil prend acte de l'information.

13 - ANDABRE - STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire informe les membres du conseil des difficultés rencontrées pour l'acquisition de terrains nécessaires à l'implantation de la future station d'épuration.

Il indique que deux des trois parcelles nécessaires à l'implantation de la station sont déjà acquises, la troisième malgré une promesse de vente, tarde à être régularisée. Néanmoins on peut espérer que la construction de la station d'épuration, pourrait débuter dans le courant du 1^{er} semestre 2009.

Il indique en outre qu'une parcelle située au lieu dit Cadassi section A. 392 d'une superficie de 860 m² en bordure de route, bien qu'elle ne soit pas nécessaire à la réalisation de la station, mais qu'en raison de sa situation et de la configuration du terrain, le Président du **SIVU d'assainissement confluent Bouissou Mare**, envisagerait de l'acquérir.

Il précise cependant, que son propriétaire souhaite procéder à un échange avec un terrain situé sur notre commune, au lieu dit « Le Ramas » cadastrée D 607 d'une superficie 1 ha 52 a 15 ca, ce qui paraît disproportionné et de surcroît compliqué, compte tenu qu'une ligne budgétaire a été prévue par le syndicat d'assainissement pour l'acquisition des terrains.

Il demande au conseil de bien vouloir s'exprimer en la matière et de délibérer sur la proposition de l'intéressé.

Avis du conseil :

Le conseil estime que si la parcelle de terrain en cause n'est pas vraiment indispensable, il n'y a pas lieu de l'acquérir et précise que la commune n'a pas à interférer avec le syndicat qui et lui seul compétent en la matière.

14 - SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Maire informe les membres du conseil que la chargée de mission du SPANC au sein de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc viendra prochainement en mairie pour informer la municipalité et le secrétariat des modalités de fonctionnement du SPANC qui entreront en application dès le 1^{er} octobre 2007.

Il précise que le règlement du SPANC établi par la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc peut être consulté par tous nos administrés en Mairie.

Il indique que dès qu'il connaîtra la date de sa visite il en informera les membres du conseil.

Avis du conseil :

Le conseil unanime prend acte de l'information.

15 - BULLETIN MUNICIPAL

Le Maire demande aux membres du conseil l'autorisation d'engager la dépense nécessaire à la réalisation du 6^e et dernier bulletin municipal de cette mandature, qui, compte tenu de la proximité des prochaines échéances électorales municipales sera réduit à 24 pages.

Il indique que le montant du devis s'élève à **2 850 €** et précise que comme les années précédentes, il sera fait appel au mécénat pour réduire le montant de la dépense.

Avis du conseil :

Le conseil prend acte de l'information et autorise le maire à engager la dépense nécessaire à la réalisation du bulletin Municipal

16 - DOUCH -

GESTION DU GITE COMMUNAL

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil, qu'en raison du départ de madame Marie France Gayraud gestionnaire de l'accueil et de l'entretien du gîte communal, admise à faire valoir ses droits à la retraite le 31 août 2007 il y a lieu de procéder à son remplacement.

Il propose donc la candidature de Madame Nicole Farenq qui réside à Douch et l'autorisation d'établir un contrat précaire et révocable pour une durée d'un an renouvelable à compter du 1^{er} septembre 2007, et de fixer sa rémunération horaire sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle II.

Il demande aux membres du conseil d'examiner cette proposition et d'en délibérer.

Avis du conseil :

Le conseil unanime émet un avis favorable a la proposition du Maire.

17 - DOUCH - GITE COMMUNAL- mise en place d'un BARBECUE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que certains utilisateurs du gîte communal, font du feu dans la cour du gîte pour faire des grillades, malgré tous les risques que cela comporte.

Il indique que nous avons déjà constaté ce type de comportement et évoqué la nécessité d'installer un barbecue dans la cour, au plus près de la cuisine.

Il propose donc aux membres du conseil d'envisager la mise en place d'un barbecue préfabriqué, qui serait installé dans la cour et qui éviterait ces « barbecues » sauvages.

Il demande l'autorisation d'engager la dépense nécessaire à l'acquisition de cet équipement.

Avis du conseil :

Le conseil unanime émet un avis favorable à l'installation de cet équipement.

18 - DEMANDE D'EXPLOITATION DE TAXI DE PLACE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la demande de Monsieur Delgado domicilié à Graissessac qui sollicite l'autorisation d'exercer la profession d'exploitant taxi et l'autorisation de stationnement sur le territoire de la commune de Rosis.

Il indique que l'intéressé exerce cette profession sur d'autres communes.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir s'exprimer, sur cette demande et d'en délibérer.

Avis du conseil :

Le conseil unanime émet un avis favorable à l'autorisation de stationnement sur le territoire communal.

19- LA GINESTE- CONSTRUCTION D'UN BASSIN D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que compte tenu des difficultés d'approvisionnement en eau potable du hameau de la Gineste le syndicat d'adduction d'eau de la vallée de la mare à décidé l'implantation d'un nouveau bassin à l'emplacement de l'ancien.

Il indique que cette implantation nécessite l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une centaine de m². Le propriétaire, à ce jour, n'a pas répondu aux courriers qui lui ont été adressés et le Syndicat sollicite l'intervention de la municipalité pour contacter le propriétaire.

Avis du conseil :

Le conseil prend acte de l'information.

20- LA COMBE D'ANDABRE - INTERVENTION DE SECURITE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'un arbre implanté sur un chemin de la Combe à Andabre et qui est utilisé par de nombreux randonneurs menace de s'effondrer et compte tenu de sa hauteur risque d'affecter les habitations environnantes.

Il indique que cet arbre, pour être sécurisé, nécessite l'intervention d'un professionnel.

Il sollicite donc l'autorisation de contacter ce professionnel et d'engager la dépense nécessaire à son intervention.

Avis du conseil :

Le conseil autorise le Maire à faire procéder à l'élagage de l'arbre et confie au 2^{ème} adjoint d'entreprendre les démarches pour contacter l'artisan.

21 -

JOURNEE DE LA RANDONNEE PEDESTRE

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que la commune, associée au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre organise **le MARDI 25 SEPTEMBRE 2007** la découverte du dernier sentier communal inscrit au PDIPR, le PR « Les Banissous »

Il précise que ce type de manifestation implique la participation du plus grand nombre de conseillers et de bénévoles pour son organisation.

Bernadette Pinaton, en convalescence suite à la triple fracture de sa cheville, a accepté de recueillir les inscriptions éventuelles à son domicile **Tél 04 67 23 64 18**

Il demande qu'à cette occasion le personnel communal soit disponible et mis à la disposition de l'organisation et la mairie fermée.

Il demande aux membres du conseil d'examiner le programme (ci-joint) qui va être diffusé et d'exprimer d'éventuelles observations.

Il précise qu'à cette occasion tous les professionnels du tourisme et prestataires de service de notre commune seront sollicités pour nous fournir leurs dépliants publicitaires qui seront proposés aux randonneurs lors de cette manifestation.

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre se propose également de diffuser lors des prochaines foires qui auront lieu à Montpellier Béziers et Lodève, les dépliants de nos prestataires.

Conseil municipal :

Le conseil autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'organisation de cette journée qui doit être un succès.

22 -

DIFFICULTES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, des difficultés récentes d'approvisionnement en eau potable de l'habitation LEGEAY sur la route de Combes.

Il indique que le captage actuel ne fournit pratiquement plus d'eau et le bassin est sec depuis quelques Jours. Il y a donc lieu de trouver rapidement une solution, même provisoire, pour ne pas laisser cette famille sans eau.

Il précise que depuis samedi, des bouteilles d'eau potable ont été livrées à cette famille.

Il propose aux membres du conseil compte tenu du tarissement récurrent de la source, notamment en période estivale, d'envisager l'approvisionnement régulier du bassin à l'aide d'une cuve alimentaire et de l'autoriser à engager la dépense nécessaire à l'acquisition de ce type d'équipement.

Avis du conseil :

Le Conseil unanime autorise Le Maire à engager la dépense et à faire le nécessaire afin que la pénurie d'eau qui affecte cette famille soit rapidement réglée.

Le Maire

Jacques MENDES